

Sylvie MICHELI



Zone Industrielle de Migliacciaru
Boite Postale 44
20243 PRUNELLI DI FIUMORBO
Téléphone : 04.95.56.53.00
Télécopie : 04.95.56.20.99
Courriel : grimaldi.micheli@notaires.fr

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de GHISONI (20227)

**ETUDE DE Me Sylvie MICHELI, Notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243),
Z.I Migliacciaru**

Tel : 04 95 56 53 00 – Fax : 04 95 56 20 99

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI, Officier Public, Notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243), le 7 novembre 2019 il a été constaté la qualité de propriétaire du bien ci-après désigné, de la personne suivante :

1 / Monsieur Marc Toussaint PAOLINI, retraité, époux de Madame Jacqueline Yvonne LAIZET, demeurant à PLOUHA (22580) 14 rue de Kerivois.
Né à BASTIA (20200) le 22 décembre 1953.

Sur la commune de GHISONI (HAUTE-CORSE) 20227 Village :

Dans un bâtiment à usage d'habitation élevé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, deux étages et grenier au dessus, cadastré : Section AB N° 453.

LOT NUMERO 11 : Au niveau 1 (niveau ruelle), accessible par la porte en face dans le dégagement, un appartement comprenant : Un séjour, une cuisine, deux chambres et une salle d'eau. Jouissance privative d'un balcon.

2 / Madame Danielle Marie Victoria TOZZI, retraitée, épouse de Monsieur Patrick Philippe HAUWY, demeurant à AURAY (56400) 15 rue de Treulen.
Née à PARIS 17ÈME ARRONDISSEMENT (75017) le 7 janvier 1952.

Sur la commune de GHISONI (HAUTE-CORSE) 20227 Village :

Dans un bâtiment à usage d'habitation élevé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, deux étages et grenier au dessus, cadastré : Section AB N° 453.

LOT NUMÉRO 12 : Au niveau 1 (niveau ruelle), accessible par la porte à gauche dans le dégagement, un local comprenant : Une pièce et un WC.

LOT NUMERO 13 : Au sous-sol, accessible par la porte la plus à gauche quand on est dans le jardin, une cave.

Que cette possession a eu lieu selon les conditions exigées par les articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

RECEPTION SUR RENDEZ-VOUS : 9H A 12H - 14H A 18H - ETUDE FERMEE LE SAMEDI

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE - LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**POUR AVIS, Me MICHELI, Notaire Officier Public
Courriel de l'Etude : grimaldi.micheli@notaires.fr**

RECEPISSE D'AVIS DE MUTATION PAR PRESCRIPTION TRENTENAIRE du chef de :

1 / Monsieur Marc Toussaint PAOLINI, retraité, époux de Madame Jacqueline Yvonne LAIZET, demeurant à PLOUHA (22580) 14 rue de Kerivois.

Né à BASTIA (20200) le 22 décembre 1953.

Marié à la mairie de VERT-LE-GRAND (91810) le 19 décembre 1998 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

2 / Madame Danielle Marie Victoria **TOZZI**, retraitée, épouse de Monsieur Patrick Philippe **HAUWY**, demeurant à AURAY (56400) 15 rue de Treulen.

Née à PARIS 17ÈME ARRONDISSEMENT (75017) le 7 janvier 1952.

Mariée initialement sous le régime de la communauté de biens réduites aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de PARIS (75018) le 12 avril 1975.

Actuellement soumis au régime de la communauté universelle, par suite du contrat de mariage reçu par Maître Alexis BAUDRY, notaire à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018), le 16 octobre 2015,

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Je soussigné, Monsieur Don-Marc ALBERTINI Maire de la Commune de GHISONI donne acte à Me Sylvie MICHELI de l'affichage en mairie durant TROIS MOIS, de l'avis de création de titre de propriété concernant les biens situés sur le territoire de la Commune de GHISONI.

Ledit avis a été apposé en Mairie le :

Fait à

Le